



Contentieux après vente à perte d un appartement

Par **Dimitroff sandrine**, le **24/10/2016 à 18:04**

Bonjour,

j'ai vendu mon appartement à perte,il me reste 67000 euros à donner et il était convenu avec mon banquier que je rembourse une certaine somme par mois.

Il n a pas accepté cette somme et m a fait un échéancier,malheureusement je n ai pas pu payer les sommes demandées.

je suis maintenant en contentieux avec cette banque qui refuse de me refaire un autre échéancier,je suis fichée banque de France et donc personne n'accepte de me prêter de l argent.

Je verse pour le moment 200 euros par mois et la personne du contentieux m'a laissé jusqu'à janvier pour payer l'intégralité de la somme due sinon les huissiers entreront en jeu.

je ne sais plus quoi faire,pouvez vous m'éclairer sur des démarches?

je vous remercie.